Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_013_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-013-2026

Objet : FIR – INNOZH -Soutien 2026 au fonctionnement

L'an 2026 le 12 février à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jean-Marc LABBE.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Thibaut GUIGNARD, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Rachid DYDA, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Annie GUENNOU, André GUYOT, Michelle HAICAULT, Martine HUBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Eliane LALANDEC DAVOINE, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Monique LUCAS, Laurence MAHE, Catherine MARCHESIN, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Christine ORAIN-GROVALET, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Vincent ALLENO pouvoir à Nicole OGER, Loïc RAOULT pouvoir à Hugues LESAGE, Cigdem AKTAS pouvoir à Yannick LE CAM, Joël BATARD pouvoir à Sylvie GUIGNARD, Brigitte DEMEURANT COSTARD pouvoir à Arnaud BANIEL, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, Françoise HURSON pouvoir à Catherine RIVIERE, Stéphane L'HER pouvoir à Thierry STIEFVATER, Maryse PINEL pouvoir à Thibaut GUIGNARD, Corentin POILBOUT pouvoir à Valérie ROOS,

MEMBRES ABSENTS

Richard HAAS, Guillaume HAMON, Laure MITNIK

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 66
Nombre de votants : 77

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_013_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-013-2026

Rapporteur : Monsieur Ronan KERDRAON

Objet : FIR – INNOZH -Soutien 2026 au fonctionnement

EXPOSE DES MOTIFS

Le soutien aux missions de la technopole

Le 7 Mars 2023, l'association INNOZH, acteur majeur de la promotion et de l'accompagnement de l'Innovation auprès des entreprises et sur le territoire, et Saint-Brieuc Armor Agglomération s'engageaient dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, pour une période de 5 ans pour la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à développer l'Innovation, le transfert de technologies, la formation, l'animation technopolitaine et la création d'entreprises innovantes.

Pour 2026, conformément aux termes de la convention, Saint-Brieuc Armor Agglomération prévoit de poursuivre son soutien à l'association en lui attribuant les subventions suivantes :

- 90 000 euros au titre de l'accompagnement des entreprises par le Centre de Ressources Technologique en Santé Animale
- 50 000 euros pour la mise en œuvre d'une animation technopolitaine renforcée de l'Agglomération et la mise en œuvre et l'animation du réseau French Tech Baie de Saint-Brieuc,

Les autres soutiens prévus dans la convention seront votés dans un second temps.

Le 20 Mars 2026, l'association INNOZH organise un événement technopolitain majeur, la 3ème édition d'une manifestation d'envergure régionale, Breizh Data Day, lieu d'échanges entre les acteurs, les entreprises et les écoles, sur les sujets Data et IA (Intelligence Artificielle).
Sollicitée pour un soutien, Saint-Brieuc Armor Agglomération prévoit de soutenir l'association à hauteur de 5 000 euros pour le Breizh Data Day.
Par ailleurs, du 3 au 5 juin, INNOZH organise, en partenariat avec l'Anses, la seconde édition du congrès international ONE HEALTH (Une Seule Santé), créé en 2024 par Saint-Brieuc Expo Congrès, 10 000 € ont été versé en 2025 pour préfinancé l'évènement.

Les subventions accordées correspondent à des "aides allouées sur la base régime cadre exempté n° SA.58 995 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 du 17 juin 2014 tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020. Ce régime d'aide a été enregistré par la Commission européenne sous la référence SA.40391 et prolongé sous la référence SA.58995.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_013_2026-DE

DELIBERATION

VU le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

VU l'encadrement communautaire des Aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation du 19 octobre 2022

VU le régime cadre exempté de notification N° SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par le Commission européenne le 17 juin 2014, et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017 et 2020/972 publié au JOUE du 7 juillet 2020,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1511-2, L.1611-4 et L.4221-1 et suivants,

VU l'article L612-4 du Code du Commerce,

VU le Code de l'Éducation, notamment l'article L216-11,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU le CPER 2021-2027 signé le 15 mars 2022 et la convention d'application volet Enseignement Supérieur – Recherche – Innovation pour la Bretagne signée le 16 décembre 2022

VU le SRDEII voté le 13 décembre 2013 par le Conseil Régional de Bretagne,

VU la stratégie régionale de recherche et d'Innovation (S3) votée le 18 décembre 2020 par le Conseil Régional de Bretagne,

VU le Fonds Innovation et Recherche de Saint-Brieuc Armor Agglomération créé le 20 Février 2014,

VU le Cadre Stratégique du Développement Économique 2018-2024 de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 30 Novembre 2017,

VU la délibération 033-2023 du 2 mars 2023 concernant l'adhésion de Saint-Brieuc Armor Agglomération à la convention cadre régionale 2023-2027 de financement du Centre d'Innovation Technologique INNOZH,

VU la convention d'objectifs et de moyens 2023-2027 liant INNOZH et Saint-Brieuc Armor Agglomération signée le 7 Mars 2023,

VU l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 2023-2027 par NNOZH et Saint-Brieuc Armor Agglomération signée le 11 février 2025,

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_013_2026-DE

VU l'avis émis par la commission Économie, Emploi, ESRI et Tourisme en date du 27 janvier 2026 ;

Le Bureau Statutaire saisi le 29 janvier 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE le soutien à INNOZH en lui accordant pour 2026 une subvention de fonctionnement de 145 000 euros répartie de la façon suivante :
- pour l'accompagnement des entreprises : 90 000 euros
- pour l'animation technopolitaine et l'animation du réseau French Tech Baie de Saint-Brieuc : 50 000 euros
- pour l'organisation de la manifestation BREIZH DATA DAY : 5 000 euros.

DECIDE que ce 1er versement de 145 000 euros sera effectué avant le 31 mars 2026.

CONDITIONNE l'accord et le versement des présentes subventions à la remise des derniers bilans, compte de résultats et rapport d'activités des bénéficiaires.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal 2026 de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

DECIDE que le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Présents : 66	Pouvoirs : 11	Total : 77	Exprimés : 76
Voix Pour : 76	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1 (Bertrand FAURE)

Saint Brieuc,
le 12 février 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Marc LABBE

Président,

Ronan KERDRAON